144 saisines, 86% ep (rapprocht famille, accès soins)

42% enquêtes

52 visites 16ep 5hp 14 gav 4 locaux de retenue douanière 10cra 1za 2dépot tgi inopinées ou prévenues une semaine à l’avance

Au moins 2 controleurs pdt une journée peut aller jusque 5 controleurs pdt 4j

Ensuite rapport de constat qui permet à l’adminsitration de corriger les éventuelleserreurs matérielles puis un rapport de visite est envoyé au minsitre compétent

37 rapports de constat 13 rapports de visite 1 recommandation publique (local de choisy)

GAV

Les pratiques relatives à la tenue des registres est parfois négligée et n permet aps de se faire une idée précise des événements survenus pendant la garde à vue

Difficultés d’accès aux soins pendant la garde à vue

Conditions des personnels affectées à des tâches de garde

Les conditions matérielles de garde à vue n’assurent pas la dignité des personnes

CRA LRA

Les personnels qui y sont affectés ne sont pas les plus expérimentés e n’ont pas eu de formation particulière

Certaines mesures de sécurité ne se justifient pas : interdiction des stylos à bille pour les retenus ou port d’armes pour le personnel, absence d’information de la personne des prévisions de déplacement la concernant…

Les locaux des LRA sont souvent vétustes et inadaptés. Aucune critique majeure sur le plan matériel pour les CRA. Mais les chambres ne devraient pas nécessairement être collectives et les sanitaires partagés.

Problème de l’emplacement : parfois trop éloignés des agglomérations et transports publics à leur sortie, ou loin des frontières et des transports, ce qui implique de longs trajets menoté

Pour les ZA, le code ne prévoit aucune norme d’installation, ce qui est regrettable

EP